



Février 2022

Actualités du collectif Bancs Publics
mobilisé contre le projet de parking souterrain
sous la place Aristide Briand

Où en sommes-nous ?

1. Le 17 janvier, la municipalité a fait (auprès d'elle-même) **une demande d'autorisation de travaux** concernant les arbres et le kiosque de la place Aristide Briand. Cette autorisation est donnée de droit au bout de deux mois, soit jusqu'au **vendredi 18 mars**, date à laquelle le collectif déposera officiellement au Tribunal administratif de Montpellier un **second référé pour l'annulation de cet acte administratif non-conforme** avec les engagements de la ville et les textes officiels en matière d'urbanisme et d'environnement.

2. Parallèlement, le 7 février, la ville a déposé (toujours auprès d'elle-même) **une demande de permis de démolir** pour la « **démolition totale** » de la place. Ce dépôt n'est en RIEN une autorisation, mais une **DEMANDE**, qui nécessite **trois mois d'instruction** avant accord. Celle-ci a été faite sous la pression du **premier référé préventif déposé par le collectif Bancs Publics** en décembre. À l'issue de cette période, quand (et si) ce permis sera accordé, le collectif compte bien **l'attaquer juridiquement**, toujours pour non-respect de l'environnement et des textes d'urbanisme.

Notre action continue pour protéger l'esplanade et empêcher les travaux !

La pétition a déjà recueilli plus de **12 000 signatures** ! Nous sommes près de **1 800** dans le collectif, **venez nous rejoindre** !

Soutenez les actions en justice !

*Pour plus d'informations, signer la pétition ou faire un don, rendez-vous sur : **www.bancs-publics.org***

*Facebook : **Collectif Bancs Publics***

Ne pas jeter sur la voie publique



Février 2022

Actualités du collectif Bancs Publics
mobilisé contre le projet de parking souterrain
sous la place Aristide Briand

Où en sommes-nous ?

1. Le 17 janvier, la municipalité a fait (auprès d'elle-même) **une demande d'autorisation de travaux** concernant les arbres et le kiosque de la place Aristide Briand. Cette autorisation est donnée de droit au bout de deux mois, soit jusqu'au **vendredi 18 mars**, date à laquelle le collectif déposera officiellement au Tribunal administratif de Montpellier un **second référé pour l'annulation de cet acte administratif non-conforme** avec les engagements de la ville et les textes officiels en matière d'urbanisme et d'environnement.

2. Parallèlement, le 7 février, la ville a déposé (toujours auprès d'elle-même) **une demande de permis de démolir** pour la « **démolition totale** » de la place. Ce dépôt n'est en RIEN une autorisation, mais une **DEMANDE**, qui nécessite **trois mois d'instruction** avant accord. Celle-ci a été faite sous la pression du **premier référé préventif déposé par le collectif Bancs Publics** en décembre. À l'issue de cette période, quand (et si) ce permis sera accordé, le collectif compte bien **l'attaquer juridiquement**, toujours pour non-respect de l'environnement et des textes d'urbanisme.

Notre action continue pour protéger l'esplanade et empêcher les travaux !

La pétition a déjà recueilli plus de **12 000 signatures** ! Nous sommes près de **1 800** dans le collectif, **venez nous rejoindre** !

Soutenez les actions en justice !

*Pour plus d'informations, signer la pétition ou faire un don, rendez-vous sur : **www.bancs-publics.org***

*Facebook : **Collectif Bancs Publics***

Ne pas jeter sur la voie publique